

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel que soit votre statut (non cadre ou cadre), dès votre embauche à Airbus, vous êtes affiliés de manière **obligatoire** à **IPECA PRÉVOYANCE**. C'est un contrat souscrit par l'employeur garantissant **les risques décès et arrêt de travail / invalidité**.

⇒ En cas d'incapacité temporaire ou permanente de travail, une indemnité quotidienne ou une rente d'invalidité est versée au salarié.

⇒ En cas de décès du salarié, suivant les **dispositions** que vous avez choisies, un capital ou une rente est versée à vos bénéficiaires.

En fonction de l'évolution de votre **situation familiale** (mariage, séparation, âge de vos enfant à charge...), le montant de l'aide financière versée par **IPECA PREVOYANCE** sera plus ou moins **avantageux**.



 **Vérifiez régulièrement que les dispositions choisies correspondent toujours à votre situation personnelle.**

CAPITAL DÉCÈS

Deux options sont proposées:

⇒ **OPTION A** : versement d'un capital de base majoré et d'un capital additionnel en cas d'enfants à charge.

⇒ **OPTION B** : versement d'un capital de base et rente éducation mensuelle jusqu'au 21^e anniversaire de l'enfant (ou 25^e anniversaire si poursuite d'étude)

L'option A sera appliquée par défaut :

- si le participant n'a exprimé aucun choix d'option lors de la souscription au contrat
- lorsque le participant n'a plus d'enfants à charge au jour de son décès

Le choix de l'option A ou B sera plus avantageux selon :

Votre composition familiale



L'âge de vos enfants



La durée de leurs études



Pour connaître vos bénéficiaires et votre option actuelle, contactez IPECA par courriel :

contact.afil@ipeca-prevoyance.fr

en précisant votre numéro d'adhérent (information disponible sur votre carte de mutuelle) ou votre numéro de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements sur les garanties proposées, connectez vous à votre **espace privé IPECA** www.ipeca.fr pour retrouver les informations suivantes :

- ⇒ La notice d'information
- ⇒ Le formulaire de désignation des bénéficiaires décès
- ⇒ Le formulaire de choix option décès

